

Sainte-Famille et Saint-Pierre.

A ces stations les deux tours ont été couvertes en bardeaux.

Pointe Sainte-Anne.

Le cornet de brume à vapeur a été discontinué à cette station par suite d'un accident survenu le 27 septembre; mais des réparations y ayant été faites le cornet a été de nouveau mis en opération le 13 octobre dernier.

Le rapport de l'année dernière fait mention de l'accident arrivé au phare flottant de la Traverse d'aval, qui a été abordé par le navire *Loyal* et qui a sombré à son mouillage. Après d'inutiles efforts tentés pour le relever, on a demandé, en avril dernier, des soumissions pour ces travaux, et l'entreprise en a été adjugée à messieurs Patterson et Cie, de Québec, qui ont réussi à remettre le bateau à flot et à le conduire à Québec, où il sera réparé. Le relèvement du bateau a coûté \$7,250.

Après l'accident arrivé au phare flottant de la Traverse d'aval on a jugé nécessaire d'amarrer le *Napoléon* à la station dès l'ouverture de la navigation; ce navire, en temps de brume, devait faire entendre son sifflet à vapeur jusqu'à ce que tout danger résultant du passage des glaces fut disparu. Il a été ensuite remplacé par la goëlette *Marie-Elmire*, qui fut affrétée à cette fin et munie d'un sifflet de brume à main destiné à répondre aux signaux des navires qui passent.

On a aussi jugé opportun de faire des changements dans l'apparence du phare flottant de la Traverse, et, le 2 juillet dernier, la coque du phare flottant d'aval a été peinte en rouge au lieu de blanc qu'elle était auparavant, et deux feux blancs fixes sont exhibés, un à la tête de chaque mât, et, en outre, un feu rouge au-dessus du feu blanc sur le grand mât. La coque du phare flottant d'amont est restée rouge, mais deux feux blancs seulement sont exhibés, un à la tête de chaque mât; le feu rouge, entretenu jusqu'à présent, a été transporté sur le phare-flottant d'aval.

Vu les difficultés qui entourent l'entretien des phares flottants à la Traverse, le département a l'intention de faire construire une jetée pour y asseoir un phare dont le coût est évalué à \$100,000. Un crédit de \$10,000 destiné à ces travaux a été voté par le parlement lors de sa dernière session.

En septembre dernier, l'ingénieur du département a fait des sondages préliminaires à la station de la Traverse d'aval, et on a constaté que dans quatre brasses d'eau, à marée basse, il existe un bon fond pour construire un pilier, et ce dernier sera adopté. On est à préparer les plans.

Des balises ont été réparées ou renouvelées sur le fleuve Saint-Laurent, et celles de la côte nord d'Anticosti ont été réparées ou renouvelées et peinturées.

Pendant l'exercice clos le 30 juin dernier, l'entretien des phares, des phares-flottants, des dépôts de vivres, des bouées, des balises et des sifflets de brume de cette division, a coûté \$125,788.84, et, pendant la même période les frais de construction de phares se sont élevés à \$2,287.86.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cette division, placée sous le contrôle de M. H. W. Johnston, agent du ministre dans cette province, possède aujourd'hui 160 phares qui exhibent 170 feux, 1